***DES TRAVAUX DE RENOVATION EN PERSPECTIVE ?***

***Des conseils gratuits d’architecte pour les particuliers***

Vous souhaitez restaurer une maison traditionnelle ? Savoir quels sont les matériaux et les techniques compatibles avec les supports existants, quels sont les financements possibles ? Les architectes-conseil du Parc vous répondent pour les constructions antérieures à 1948\*.

Après cette date, c’est le CAUE du Bas-Rhin qui prend le relai (voir coordonnées ci-dessous)\*\*.   
Les conseils architecturaux sont gratuits et portent sur les différentes étapes suivantes : état des lieux, travaux de réhabilitation, aménagement des combles et des granges, amélioration énergétique, aides financières…



C’est la communauté de communes ……. (A préciser) et le parc naturel régional des Vosges du Nord qui vous donnent accès à ces **conseils.**

**Pour ….. (nom de la commune), c’est ….. ( Aurélie Wisser ou Anne Riwer - à choisir en fonction de votre com com – voir ci dessous) ,**chargée de mission patrimoine bâti, elle vous aidera à avancer dans votre projet.

**e-mail :** [**a.wisser@parc-vosges-nord.fr**](mailto:a.wisser@parc-vosges-nord.fr)**, tél : 06 28 10 33 02 ou a.riwer@** **parc-vosges-nord.fr 06 28 10 32 88 (à choisir en fonction de votre com com – voir ci dessous)**

**Mut’archi c’est quoi ?**

L’objectif de cette politique mutualisée, appelée « Mut’archi » est de mieux préserver et valoriser les caractéristiques de l’architecture traditionnelle locale en accompagnant les projets, en développant l’activité économique et en développant la connaissance autour du patrimoine bâti.

**L’ensemble de la mission s’articule autour d’une thématique forte : l’éco-rénovation.**

Un enjeu majeur face aux exigences de performance énergétique, de valorisation des spécificités de nos bâtis anciens et du renouvellement urbain.

Pour assurer cette mission, le parc naturel régional des Vosges du nord et les communautés de communes, mutualisent deux architectes conseils de l’équipe du parc : C’est Aurélie Wisser pour le secteur Ouest du Parc (com. com. Alsace Bossue, Hanau-La Petite-Pierre, Pays de Bitche). Et Anne Riwer pour le secteur Est du Parc (com. com. du Pays de Niederbronn-les-Bains, Sauer-Pechelbronn, Pays de Wissembourg, Saverne-Marmoutier-Sommerau). Leurs interventions permettent d’accompagner des projets multiples qui répondent à des orientations définies en fonction des attentes et des priorités de chaque intercommunalité : inventaire, information- sensibilisation, assistance-conseil aux porteurs de projet, reconnexion des acteurs de la filière liée à la valorisation des patrimoines bâtis (artisans, architectes, services instructeurs).



En complément de ces conseils : retrouvez l’ensemble de informations nécessaires à la rénovation du bâti ancien sur le **site « éco-rénover dans les Vosges du Nord » :** [***http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/***](http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/)

\* Pourquoi 1948 : c’est la date d’une étude INSEE portant sur les principes de construction. Avant 1948, les matériaux issus du territoire étaient utilisés : grès, bois, paille, terre. Ce sont eux qui ont façonné l’identité architecturale de nos villages (maisons traditionnelles) et paysages. Ces matériaux sont sensibles à l’eau et à l’humidité, ils demandent un savoir-faire particulier lorsqu’on envisage de les rénover.

Après la 2e guerre, les matériaux et les processus de construction se sont industrialisés, les modèles sont devenus plus universels. En a découlé un amoindrissement de l’identité régionale des maisons et des savoir-faire locaux.

*\*\** **Pour les bâtiments construits après 1948**, contactez le Conseil d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement,  
**CAUE 67 à Strasbourg :** e-mail : [caue@caue67.com](mailto:caue@caue67.com) - Tél : 03 88 15 02 30 - www.caue67.com  
ou  
**CAUE 57 à Metz** : e-mail : contact@caue57.com - Tél : [03 87 74 46 06](https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=CAUR+57) - [caue57.com](https://www.caue57.com/contact.php)

Pour retrouver l’ensemble des aides financières de l’Etat liées aux travaux d’économie d’énergie : http://renovation-info-service.gouv.fr/mes-aides-financieres

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 ****     

Politique de valorisation du patrimoine bâti, menée par votre Communauté de Communes, avec le soutien technique du Parc naturel régional des Vosges du Nord et le soutien financier de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin.